

ARRETE 2026-001 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT : Rue de la gare et rue de mairy

M. le maire d'Écury sur Coole,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-4

Vu le code de la route, et notamment ses articles R.44 et R. 225-1

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 18 décembre 2025 formulée par la société Champagne-TP, 4/6 rue des Tonneliers 51350 Cormontreuil, pour des travaux de renouvellement du réseau HTA sur chaussée et trottoir.

Considérant qu'il incombe au maire de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle du personnel chargé d'exécuter des travaux ou d'intervenir sur le réseau routier et qu'il convient de réduire autant que possible la gêne occasionnée à la circulation.

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Les travaux de renouvellement du réseau HTA sur chaussée et trottoir nécessitent la réglementation provisoire de la circulation et du stationnement de tous véhicules rue de la gare et rue de mairy.

Article 2. - Ces restrictions de circulation et de stationnement s'effectueront à compter du mercredi 7 janvier 2026 et jusqu'à la fin des travaux.

Article 3. - La vitesse sera limitée à 30km/h. La circulation se fera par alternance par feux tricolores. Le stationnement de tous véhicules sera interdit des deux côtés au droit des chantiers en cours pendant cette période. La rue pourra être fermée pour une durée maximale d'une heure suivant l'avancement des travaux. Le cheminement des piétons sera dévié par panneaux sur trottoir opposé. (plan annexé au présent arrêté)

L'accessibilité des secours et des services sera maintenue.

Article 4. - Les travaux devront être réalisés en s'efforçant de minimiser les nuisances à l'égard du voisinage et devront respecter les exigences techniques permettant de restituer le domaine public dans un usage conforme à sa destination (déblais, remblais et réfection de chaussée en adéquation avec les conditions durables d'utilisation, respect des normes PMR, prise en compte des conditions d'évacuation des eaux de ruissellement, reprise éventuelle de marquage au sol, ...).

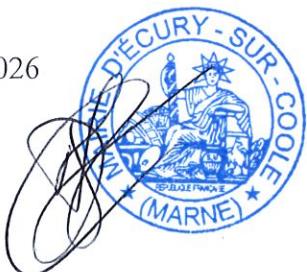
Article 5. - La signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue pendant toute la durée des opérations par Champagne T/P qui est et demeure entièrement responsable de tous incidents et accidents qui pourraient survenir du fait de ces travaux. La signalisation réglementaire concernant une éventuelle restriction du stationnement devra être positionnée sur place avec l'arrêté municipal 24 heures avant le début de chaque intervention.

Article 6. - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Article 7. - Ampliation du présent arrêté est effectuée auprès de la brigade de gendarmerie de Vitry la Ville.

Fait à Écury sur Coole, le 07 janvier 2026

Le maire,
Marc DEFORGE
(Signature et cachet)





EMPRISE CHANTIER:
- INTERDICTION DE STATIONNER
- DEVIAISON DES PIÉTONS SUR TROTTOIR OPPOSÉ
- UNE VOIE DE CIRCULATION SUPPRIMÉE
- ALTERNATIF PAR FEUX TRICOLORES



DEMANDE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Date de la demande: vendredi 19 décembre 2025

Entreprise:	Champagne TP - M. LECOMTE	Tél:	Mobile:	Fax:
	4/6 Rue des Tonneliers 51350, Cormontreuil	03 26 50 12 12	06 34 54 51 07	03 26 50 18 32
		Mail: mlecomte@champagne-tp.fr		

Maitre d'ouvrage:	M. PIOTROWSKI	Tél:	Mobile:	Fax:
SOCIETE:	ENEDIS 2 rue Saint Charles 51100 Reims	03 26 66 24 28	06 64 41 79 82	0
		Mail: maxime.piotrowski@enedis.fr		

TRAVAUX - RUES CONCERNÉES :

ECURY SUR COOLE - RUE DE LA GARE - RUE DE MAIRY

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS:

Numéro de dossier: DA23/034110

DATES D'INTERVENTIONS: 07/01/2026 au 06/02/2026

TYPE DE TRAVAUX:

- ENEDIS GRDF
 BOUCLE LOCALE ECLAIRAGE PUBLIC
 EAU POTABLE ASSAINISSEMENT
 AUTRE:

- ORANGE
 FIBRE OPTIQUE
 VOIRIE

NATURE DES TRAVAUX:

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU HTA

- Sur chaussée Sur trottoir Sur chaussée et trottoir
 En espace vert

PRESCRIPTIONS DEMANDEES:

- La vitesse est limitée à 30 km/h
 Le stationnement est interdit, précisez:
 Des deux côtés Côté pair Côté impair
 La rue pourra être fermée pour une durée maximale d'une heure suivant l'avancement des travaux
 La circulation est interdite Sauf pour les riverains
 La rue est mise en impasse et en double sens de circulation
 Une voie de circulation est supprimée au droit du chantier
 La circulation est alternée, précisez:
 Par panneaux sens de priorité Par feux tricolores Par homme trafic
 La piste cyclable est supprimée au droit du chantier
 Le cheminement des piétons est: Maintenu Dévié par panneaux
 L'accessibilité des secours et des services est:
 Maintenue Non maintenue

AUTRES DEMANDES PARTICULIERES: